



ACADÉMIE DE GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE RECTEUR DE RÉGION ACADÉMIQUE
RECTEUR D'ACADÉMIE
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS

**Rectorat de l'Académie de Guyane
Secrétaire Général d'Académie Adjoint
Direction des Ressources Humaines
SGAA-DRH**

Cayenne, le 7 Septembre 2020

Réf. : protocole de déclaration des personnels vulnérables

à

Affaire suivie par :
Bruno PIERRE-LOUIS
Tél : 05 94 27 20 22
drh@ac-guyane.fr

Mesdames et Messieurs les
personnels de l'Académie de
Guyane

Troubiran , route de Baduel – BP 6011
97300 Cayenne

Objet : Modalités de reprise d'activités des personnels se déclarant vulnérables au covid-19

Le contexte sanitaire mondial n'a pas épargné notre territoire et il est désormais indispensable que les élèves de l'académie retrouvent le chemin de l'école, des apprentissages et de leur construction sociale et sociologique.

Pour ce faire, tous les personnels de l'académie ont été invités à reprendre leur activité normale et en présentiel.

Cependant, les personnels dont l'état de santé relève d'une des pathologies listées en annexe A, peuvent se faire connaître auprès de leur chef d'établissement ou leur IEN et peuvent, le cas échéant, renseigner l'annexe B qui devra être adressée accompagnée des justificatifs médicaux au Docteur GRENIER, médecin conseiller technique du recteur.

Je souhaite à tous les personnels de l'académie une très bonne année scolaire.

**Le secrétaire général d'académie adjoint – DRH
Bruno PIERRE-LOUIS**